

Compte rendu de la Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2022

Objet : Demande de DETR pour le remplacement de la chaudière du bâtiment de la mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait bénéficier d'une subvention DETR dans le cadre de la transition énergétique pour le remplacement de la chaudière fioul du bâtiment de la mairie par une chaudière plus économe.

L'entreprise TREILLE à Saint Sornin Lavolps a établi un devis pour une chaudière à granulés. Ce devis s'élève à la somme de 34619.00€ HT soit 41542.80€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de remplacer la chaudière fioul et demande à bénéficier de la subvention DETR.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2022 en section Investissement. Elle sera financée par une subvention DETR, par une subvention du Conseil Départemental et par un emprunt.

Objet : Demande de DETR pour le remplacement Tableau Numérique de l'école.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que le tableau numérique de l'école ne fonctionne plus. Celui-ci avait été acheté en 2010 dans le cadre du programme « Ecole numérique rurale ».

La société Technique Média a établi un devis pour le remplacement de ce matériel qui s'élève à 2500€ HT soit 3000€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de renouveler cet équipement et demande une subvention DETR au titre du programme « Ecole Numérique 19 ».

La dépense sera inscrite au budget primitif 2022. Elle sera financée par la subvention DETR et par les fonds propres de la commune.